Coll
FFC
7352

QUESTIONS

Adressées d'une ville de Lorraine à M. d'Epremesnil, & soumises par lui à tous les hommes éclairés & sensibles.

Un père de famille a acheté, il y a deux ans, une terre ; il l'a payée cent mille écus : elle rapportoit 11,000 liv. ; il n'avoit pour tout bien que 150,000 l. ; il a emprunté, à 5 pour cent, 150,000 l. ; il a payé sa terre ; il doit donc d'intérêts 7500 l.

Il lui restoit 3500 liv. ; il avoit du gibier, du poisson, un colombier, un troupeau, il vivoit.

Sur les 11,000 l. que lui rapportoit sa terre, il y en a quatre en bannalité,

rentes seigneuriales, tiers-denier, troupeau à part. On assure, dit-on, la propriété de tous les citoyens; mais dès l'année dernière, il est privé de 4000 l. qui n'ont pas été payées, malgré un arrêt du Parlement qui condamnoit ses habitans, au moins pour l'année dernière; & tout ce que décrète l'Assemblée annonce qu'il ne le sera plus.

Il s'en faut donc de 500 l. qu'il n'ait de quoi vivre; & il est privé de gibier, poisson, colombier, troupeau.

Outre cela, on lui demande le quart de son revenu.

Outre cela encore, on l'impose rétroactivement pour une augmentation de capitation.

Le père de famille propose une question qu'il semble nécessaire de décider.

Il a acheté une terre sur la foi d'un contrat, pour avoir 11,000 l. de rentes :

Celui qui a placé sur cette terre a placé sur la foi d'un contrat, pour avoir 7500 l. de rentes :

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Lequel de ces deux contrats eſt le plus ou le moins ſacré ?

Lequel des deux propriétaires a le droit de vivre aux dépens de l'autre ?

Lequel des deux doit mourir de faim, pour laiſſer vivre l'autre ?

N. B. Cette poſition n'eſt point exagérée, & ſans doute beaucoup de citoyens de province ſont dans le même cas.

Tel eſt l'écrit que j'ai reçu hier. Cet imprimé n'en eſt que la copie. Un exemplaire en ſera dépoſé, ſuivant mon uſage, chez M. Dufoulleur, notaire, rue Montmartre. L'original reſtera dans mes mains. Si l'on trouve ces queſtions incendiaires, je me charge du crime. . . . . Français ! Français ! nation généreuſe, mais trompée, voyez & prononcez.

D'EPREMESNIL.

Paris, ce 23 avril 1790.

De l'imprimerie de VEZARD & LE NORMANT, rue des Prêtres S. Germain-l'Auxerrois.